



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IUT

Question écrite n° 59796

Texte de la question

Mme Jean-Marie Demange appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation de l'institut universitaire technologique de l'agglomération de Thionville où 243 étudiants suivent actuellement les enseignements proposés par les deux départements de génie industriel et maintenance et de génie biologique - génie de l'environnement. Le manque cruel de moyens consentis jusqu'alors à l'IUT délocalisé dans l'agglomération thionvilloise est préjudiciable aux conditions d'enseignement. Pour exemple, le département de génie biologique-génie de l'environnement bénéficie d'un taux d'encadrement de 37 %. Les étudiants ne disposent, en outre, d'aucun logement ni même de restaurant universitaire in situ. Ce manque de structures adéquates les contraint de ce fait à consacrer d'importantes sommes d'argent pour se loger et se nourrir. Cette situation engendre des difficultés d'ordre financier qui ne sont pas souhaitables et créent une discrimination qui, bien qu'involontaire, est réelle pour un certain nombre de jeunes qui n'ont pas les moyens d'effectuer leurs études autrement qu'en étant logés et nourris aux tarifs proposés par les CROUS pour la location d'une chambre et la restauration en milieu universitaire. Il lui fait observer que la création d'un espace de restauration dans l'agglomération thionvilloise pourrait permettre de répondre aux besoins d'autres jeunes en formation sur le site de Cormontaigne. Il lui semble indispensable que des moyens humains et financiers importants soient apportés afin de satisfaire les besoins des étudiants des deux départements existants qui ont vocation à devenir prochainement un IUT de plein exercice. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend mettre en oeuvre afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie et de travail de ces étudiants. Il lui demande aussi de lui confirmer l'implantation d'un troisième département d'IUT, lequel, ainsi que le délai dans lequel cet IUT serait alors de plein exercice.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Demange](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59796

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse, éducation nationale et recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 9 avril 2001, page 2048